



PLAN DE FINANCEMENT

*En application du décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
pour application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales*

NATURE DU PROJET :

Aménagement d'une piste cyclable Boulevard Alexandre III

Réalisé à partir de 2023 sur 1 exercice

Coût prévisionnel du projet

Dépenses HT : 590 000 €

Dépenses TTC : 708 000 €

Calendrier prévisionnel du projet

Début des travaux: T1 2023

Fin des travaux : T3 2023

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	Contrat de Territoire Urbain 2021-2026	590 000 €	20%	118 000 €

Dépenses :

590 000 €

Recettes :

Total des demandes

118 000 € soit 20 % du financement

Ville de Cannes

472 000 € soit 80 % d'autofinancement

Emprunt

0,00 € soit 0 %

Autres

0,00 € soit 0 %

